



DELIBÉRATION N°11/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 20

OBJET :
FINANCES
Bons cadeaux agents

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : **16/02/2023**
Publié ou notifié
Le : **16/02/2023**
Le Maire,
Laurent THEVENOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le deux février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni,
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 janvier 2023

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Christophe VIEIRA – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – M. Halim YALCIN

Étaient représentés :

Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT
M. Julien PIEDPREMIER par M. Laurent THEVENOT
M. Yannick ALCACER par M. Eric DERSIGNY
Mme Lucie PINTO par M. Jean-Louis ANTONY
M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT

Étaient absents : Mme Véronique CHARTIER – Mme Murielle VILLEDIEU – M. Joël DE AMORIM – Mme Christiane ZELUS – M. Daniel BAPTISTE – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI

David JARDINE est désigné secrétaire de séance.

Depuis 2021, la Commune offre des bons cadeaux aux agents de la Commune de Volvic et du Centre Communal d'Action Sociale à valoir dans les commerces volvicais partenaires. Cette opération permet de contribuer à soutenir les activités commerciales.

Sont concernés les agents titulaires et non titulaires, ayant un statut de droit public ou statut de droit privé, en activité, et inscrit au tableau des effectifs au sein de la collectivité et du CCAS au 1^{er} février 2023.

Il est proposé de renouveler cette opération étant précisé que ces bons cadeaux d'une valeur de 30 euros (3 x 10 euros) seront valables jusqu'au 31 mars 2023 dans les commerces ayant accepté de participer à cette opération.

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, la mise en place de cette opération pour l'année 2023.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.



Le Maire,
Laurent THEVENOT

Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20230202-11-2023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023